



Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de la Corse (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la Corse le 6 octobre 2015 et modifiée la dernière fois le 31 octobre 2018. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 262 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 149 millions d'euros du budget de l'UE (1,3 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 113 millions d'euros de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de près de 15 millions d'euros provenant du budget de l'Union.

Les objectifs stratégiques visés par le PDR de la Corse sont de soutenir le développement des agriculteurs existants et ceux nouvellement installés, des industries agro-alimentaires et de la filière forestière dans une logique des productions orientées vers la qualité et la protection des milieux et des ressources naturelles, ainsi que d'améliorer l'attractivité des zones rurales et de combler les déséquilibres ruraux.

Le programme soutiendra des **projets de modernisation et de développement dans le secteur de la production agricole, ainsi que de la transformation et commercialisation à la ferme, pour environ 800 exploitations. Egalement, 250 jeunes agriculteurs** sont visés pour le soutien dans la mise en œuvre de leur projet d'installation en vue de garantir le renouvellement générationnel. Etant donné que **quasiment toute la surface agricole est soumise à des contraintes naturelles, le programme soutiendra le maintien de la production agricole dans ces zones**; le programme vise aussi le **développement de pratiques agricoles préservant les écosystèmes et la biodiversité (18.800 hectares)** ainsi que l'augmentation des **surfaces en agriculture biologique (4 300 hectares)**. De **nombreuses actions de formation (590 participants)** sont aussi prévues. Près de **54 % de la population rurale bénéficiera de stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural sera mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinancera 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la Corse fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

La Corse est une île de la mer Méditerranée mieux connue sous l'appellation "montagne dans la mer". Bénéficiant d'une pluviométrie importante qui la rend verte une grande partie de l'année et d'un patrimoine naturel et culturel remarquable et bien préservé, la Corse est surnommée "*L'Île de Beauté*". D'une superficie de 8680 km², elle est la quatrième plus grande île méditerranéenne. Elle présente un relief montagneux escarpé, avec moins de 10 % du territoire ayant une pente inférieure à 12 %. Selon la typologie EUROSTAT, toute la surface de l'île est classée en zone rurale. Avec une population de 320 000 habitants, la Corse est la région française la moins densément peuplée. La population est regroupée autour des agglomérations, près des principales villes. Les villages à l'intérieur de l'île sont souvent isolés et confrontés à des problèmes d'accès aux services de base.

L'économie repose essentiellement sur le secteur tertiaire (83 % de la valeur ajoutée brute). Le secteur primaire ne génère que 1,4 % de la valeur ajoutée brute. D'un point de vue socio-économique, la Corse est une des régions françaises les plus pauvres (un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en 2010). Les secteurs agricole, agro-alimentaire et touristique sont très importants. Le tissu économique est composé de petites et très petites entreprises. La taille économique des exploitations ne représente que 2/3 de la taille moyenne française. Le foncier est soumis à une compétition forte pour différents usages : construction, tourisme, agriculture. Une autre caractéristique particulière du foncier corse est le pourcentage élevé (40 %) du territoire dépourvu de titres de propriété ou en indivision.

La Corse est touchée par les handicaps spécifiques aux îles, c'est-à-dire des coûts élevés de transport tant pour l'approvisionnement que pour les expéditions. La surface agricole est de 180 000 ha et 99 % de cette surface est classée en zone à handicaps naturels ou spécifique et couverte principalement par des prairies et pâturages permanents (86 %). Ceci impacte fortement sur les rendements à l'hectare et le revenu agricole qui est relativement faible. Ces facteurs exposent la région à un risque élevé de déprise agricole qui aurait des effets négatifs sur les milieux et le tissu d'activités. Aussi, il y a une grande nécessité de maintenir l'élevage, filière fragilisée, en particulier dans les zones de montagne, en lien avec la conservation des pratiques agropastorales.

Les plus importantes cultures sont : la vigne, les oliviers, les agrumes, la châtaigneraie et les vergers. Les principales productions animales sont l'élevage bovin allaitant, l'élevage de brebis et chèvres laitières et l'élevage porcin. L'apiculture a connu aussi une tendance positive pendant les 10 dernières années. La production corse est guidée par une

orientation vers la qualité : ainsi une large partie de la production se fait sous le signe de la qualité. Une grande partie des produits sont transformés à la ferme. Les forêts occupent 54 % du territoire corse et sont toujours en augmentation. Les ressources forestières sont peu exploitées.

Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent. Selon le recensement agricole de 2010, près de 70 % des agriculteurs de plus de 50 ans ne connaissent pas leur successeur.

L'environnement est en général bien préservé et protégé. La biodiversité est très riche. Les zones Natura 2000 couvrent 15 % du territoire tandis que les zones à haute valeur naturelle près de 66 % de la surface agricole. Les risques d'incendie et d'inondation sont assez présents.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est **la priorité 4 – *Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (56 %)*** et **la priorité 2 - *Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (23 %)***.

Les objectifs et cibles des priorités sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le PDR fixe comme objectif de former un nombre de 590 participants des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme compte soutenir 823 des exploitations (29 % de l'ensemble) pour des projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, le PDR corse envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec pour objectif 263 projets d'installation de jeunes agriculteurs (9 % du total des exploitants) sur l'ensemble de la période.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole, et l'absence de mise en valeur des produits locaux, alors que la région bénéficie d'une image positive forte. Avec les moyens financiers disponibles, l'objectif est de soutenir 40 projets d'investissement dans le secteur agro-alimentaire.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, face aux menaces de déprise en zones à contraintes est un objectif primordial du programme.

Les indemnités compensatoires des écarts de revenus représentent un soutien aux activités agricoles des zones à contraintes qui vise à préserver l'environnement agricole mais aussi à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones. Elles seront payées pour environ 72 000 hectares.

Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 8 % de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat ou bénéficiera d'un soutien au maintien ou conversion en agriculture biologique. L'élaboration et révision des documents de gestion des sites terrestres du réseau Natura 2000 ainsi que l'établissement et la mise à jour des plans de développement liés à la mobilisation du foncier feront l'objet de 21 opérations.

Efficacité énergétique, des énergies renouvelables et climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Il est prévu de mobiliser environ 1 million d'euros pour améliorer les systèmes d'irrigation sur 40 ha (0,33 % des surfaces irriguées).

Le PDR a pour objectif de stimuler l'exploitation et la valorisation efficaces de la ressource forestière régionale, et de promouvoir la gestion durable des forêts. 7 millions d'euros seront utilisés pour accroître la valeur environnementale de séquestration du carbone sur 80 hectares de forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme offrira, en zones rurales, un accompagnement dans la diversification non agricole, ainsi que dans le développement des micros et petites entreprises qui créent de l'emploi. Il est prévu de créer 28 emplois.

Le PDRC mise aussi sur les projets de coopération Leader comme outils de développement local. L'objectif est de soutenir des stratégies de développement local montées par 6 groupes d'action LEADER dont pourront bénéficier 54 % de la population rurale.

Le programme contribuera à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux et à diminuer les déséquilibres territoriaux en ciblant le développement des services de base et les actions de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Environ 17 millions d'euros seront utilisés dans le but d'assurer que 7 % de la population rurale bénéficie des services et d'infrastructures améliorés.

Le programme inclut un total de 11 mesures dont les plus importantes en termes de dotation financière sont (entre parenthèses la proportion de dépense publique totale) :

- Mesure 13 (ICHN) : 111 430 027 € (43 %)
- Mesure 4 (investissements physiques) : 51 522 500 € (20 %)
- Mesure 7 (services de base) : 26 200 000 € (10 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles) : 19 142 500 € (7 %)

Annexe 1 : distribution indicative des ressources du PDR de la Corse et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
<u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ► <u>1,11</u> % des ressources du PDR	01. Connaissances		
<u>1C</u> : formation ► <u>590</u> participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		60 712 500	23,18
<u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ► <u>29,08</u> % des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	2 610 000	1,00
	04. Investissements Développement des exploitations et entreprises	41 702 500	15,92
	07. Services de base	3 800 000	1,45
<u>2B</u> : installation de jeunes agriculteurs ► <u>9,29</u> % d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	06. Développement des exploitations et entreprises	12 600 000	4,81
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		7 750 000	2,96
<u>3A</u> : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ► 26 opérations soutenues dans la transformation /commercialisation des produits agricoles <u>3B</u> : gestion des risques ► <u>60</u> ha surfaces dont le potentiel de production est restauré	04. Investissements	6 250 000	2,39
	05. Restauration pot. agricole	1 500 000	0,57
Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		146 722 694	56,01
<u>4A</u> : biodiversité	08. Forêt	8 000 000	3,05

<ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>8,34 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité ▶ <u>1 600 ha</u> surfaces de défense des forêts contre l'incendie 			
<p><u>4B</u> : gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>5,28 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration de la qualité de l'eau 	07. Services de base	5 500 000	2,10
<p><u>4C</u> : gestion et érosion des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>0,83 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration des sols 	10. Agri, ENV, Climat	15 806 000	6,03
	11. Agriculture biologique	5 986 667	2,29
	13. Zones à contraintes naturelles	111 430 027	42,54
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources		8 327 500	3,18
<p><u>5A</u> : efficacité dans l'utilisation de l'eau dans l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>0,33 %</u> de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace 	04. Investissements	1 020 000	0,39
<p><u>5E</u> : promouvoir la conservation et la séquestration du carbone en agriculture et en foresterie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 80 ha surfaces forestières dont la résilience est améliorée 	01. Connaissances	290 000	0,11
	04. Investissements	2 550 000	0,97
	06. Dév. agricole	1 642 500	0,63
	08. Forêt	2 825 000	1,08
Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale		32 455 625	12,39
<p><u>6A</u> : Diversification, PME et création d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>28 emplois créés</u> 	06. Dév. agricole	4 900 000	1,87
<p><u>6B</u> : développement local</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>53,7 %</u> population rurale bénéficiant de stratégies de développement local ▶ <u>6,68 %</u> population rurale bénéficiant de services/infrastructures améliorés ▶ <u>16 emplois</u> créés dans le cadre des projets Leader 	07. Services de base	16 900 000	6,45
	19. Leader	10 655 625	4,07
Assistance technique		5 999 167	2,29
Dépense publique totale		261 967 486	100 %